## COMMERCE.

52.—Nombre d'inventeurs brevetés canadiens, par provinces de résidence, pendant les années fiscales 1907-1914.

Provinces.	1907.	1908.	1909.	1910.	1911.	1912.	1913.	1914.
	nomb.							
Ile du Prince-Edouard	2	2	3	2	-	_	4	2
Nouvelle-Ecosse	30	27	24	29	31	30	20	39
Nouveau-Brunswick	25	25	18	30	23	17	25	30
Québec	225	178	205	267	271	233	277	278
Ontario	465	424	467	610	610	531	584	607
Manitoba	72	61	71	88	102	72	105	115
Saskatchewan	25	15	32	40	47	47	58	59
Alberta	18	25	28	39	54	56	61	46
Colombie Britannique	57	52	51	90	108	97	122	157
Territoires et Yukon	1	6	4	3	-	_	-	1
Totaux	920	815	903	1,198	1,246	1,083	1,256	1,334

On remarquera, d'après ce tableau, que les plus populeuses provinces, Ontario et Québec, ont obtenu le plus grand nombre de brevets; mais le calcul des brevets, par rapport à la population, indique que, pour l'année fiscale 1914, c'est dans la Colombie Britannique qu'il y a eu le plus d'inventions. Ainsi dans cette province, en 1914, on a accordé un brevet par 2,500 personnes; les autres provinces, en considérant le nombre de leurs brevets par rapport à leur population, se classent comme suit: Manitoba, un brevet pour 3,962 habitants; Ontario, un brevet pour 4,157 habitants; Québec, un brevet pour 7,206 habitants; Alberta, un brevet pour 8,145 habitants; Saskatchewan, un brevet pour 8,346 habitants; Territoire du Yukon, un brevet pour 8,512 habitants; Nouveau-Brunswick, un brevet pour 11,729 habitants; Nouvelle-Ecosse, un brevet pour 12,624 habitants, et Ile du Prince-Edouard, un brevet pour 46,864 habitants.

## DROITS D'AUTEUR, MARQUES DE COMMERCE, ETC.

Le rapport pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1914, de la Division des brevets, des droits d'auteur et des marques de commerce du Ministère de l'Agriculture, établit que les droits pour droits d'auteur, marques de commerce, dessins industriels et marques sur le bois de construction, se sont montés à \$49,409, pour l'année fiscale 1913-14, contre \$51,043 en 1912-13. Les enregistrements de droits d'auteur en 1913-14, se sont élevés à 1,835 contre 1,760 en 1912-13, ceux des marques de commerce, à 1,378 contre 1,315, ceux des dessins industriels, à 165, contre 128 et ceux des marques sur le bois de construction, à 57. contre 15.